



Paroisse orthodoxe de la sainte Transfiguration

Numéro 13, décembre 2016

Bientôt Noël

Nous nous préparons à fêter la Nativité de notre Seigneur Dieu et Sauveur Jésus-Christ. J'ai donc jugé utile de vous proposer un rappel des règles du jeûne puisque nous sommes en plein carême. Ensuite, il fallait vous inviter aussi à réfléchir à l'usage que nous faisons de nos biens, avec Saint Clément d'Alexandrie.

Puis, un extrait de la déclaration du Saint Concile pan-orthodoxe qui s'est réuni en juin dernier, nous dit l'importance de l'engagement de l'Église orthodoxe en faveur des pauvres.

Enfin, vous trouverez quelques nouvelles à propos de notre engagement, sur le terrain, en faveur des plus démunis.

Noël, c'est à la fois la naissance de Jésus dans des conditions de grande pauvreté, et ce sont aussi les cadeaux offerts par les Rois mages (or, encens et myrrhe, des produits de grand prix).

Bonne lecture et bon carême.

P. Athanasios

La pratique du jeûne

Les époques et dates de jeûne sont fixées comme suit :

- Chaque mercredi et vendredi (jours commémorant la Sainte Croix).
 - La période du Grand Carême débutant le lundi pur (après le Dimanche de la Tyrophagie).
 - La Grande et Sainte Semaine .
 - La période avant la fête des Saints Apôtres (mois de juin).
 - La quinzaine qui précède la Fête de la DORMITION de la Sainte Vierge (du 1er au 14 août).
 - Les quarante jours qui précèdent Noël (du 15 novembre au 24 décembre).
- De même, le jeûne est prescrit pour les fêtes suivantes, sauf si elles tombent un samedi ou un dimanche, auquel cas on se nourrit seulement de vin et d'huile (mais non de laitages, viande et poisson).

- 1) Le 5 janvier, veille de l'Épiphanie.
- 2) Le 29 août qui commémore la décollation de saint Jean le Baptiste.
- 3) Le 14 septembre, Exaltation de la Croix.
- 4) Le 24 décembre, veille de la Nativité.

N.B. Les mercredis et vendredis où on commémore une fête du Seigneur ou de la Mère de Dieu, il y a suppression totale de jeûne. Les samedis et dimanches qui font partie de la période de jeûne propre à celle de la Fête des Saints Apôtres et de Noël, on peut consommer du poisson.

Tout au long de l'année, les samedis et dimanches, en principe, il n'y a pas de jeûne, (sauf le jeûne Eucharistique pour ceux qui communient) à l'exception bien entendu du Samedi Saint.

Règles de suppression totale du jeûne.

On se nourrit de tous aliments, même le mercredi et le vendredi, dans les cas suivants :

- 1) Du 25 Décembre au 4 Janvier.
- 2) Du Dimanche du Pharisien et du Publicain jusqu'au dimanche de l'Enfant Prodigue.
- 3) Durant la semaine de la Tyrophagie (ou des laitages) on peut consommer tout produit, ainsi que du lait et des œufs ; mais non de la viande.
- 4) Du dimanche de Pâques au dimanche de Thomas inclus.
- 5) Durant la semaine propre à la Pentecôte.

Transmis par le Père Loukas



F. La mission de l'Église orthodoxe, témoignage d'amour dans la diaconie.

1. Accomplissant sa mission de salut dans le monde, l'Église orthodoxe prend activement soin de tous ceux qui ont besoin d'aide, des affamés, des nécessiteux, des malades, des handicapés, des personnes âgées, des opprimés, des captifs, des prisonniers, des sans-abris, des orphelins, des victimes des catastrophes et des conflits armés, du trafic d'êtres humains et de toute forme d'esclavage de notre époque. Les efforts de l'Église orthodoxe pour surmonter l'extrême dénuement et l'injustice sociale sont une expression de sa foi et un service rendu au Seigneur Lui-même qui s'identifie à tout être humain, surtout à celui qui est dans le besoin : « Tout ce que vous avez fait à l'un de ces petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mt 25, 40). Dans sa diaconie sociale polyvalente, l'Église peut coopérer avec les diverses institutions sociales afférentes.

2. Les antagonismes et les hostilités dans le monde sont aussi générateurs d'injustice et d'inégalité dans le partage des biens de la divine Création entre les individus et les nations. Ils privent des millions d'hommes des biens de première nécessité et conduisent à la précarisation de l'existence humaine. Ils provoquent des émigrations massives de populations, font naître des conflits ethniques, religieux et sociaux qui menacent la cohésion interne des sociétés.

3. L'Église ne peut rester indifférente face aux processus économiques qui influencent de manière négative l'humanité entière. Elle insiste sur la nécessité de bâtir l'économie sur des principes moraux pour qu'elle soit au

service des hommes, suivant l'enseignement de l'apôtre Paul : « c'est en peinant qu'il faut venir en aide aux faibles et se souvenir des paroles du Seigneur Jésus, qui a dit lui-même : Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir » (Ac 20, 35). Basile le Grand écrit que « le but que chacun doit avoir dans son travail est donc de venir en aide aux indigents et non de parer à ses propres besoins » (Grandes Règles, 42. PG 31, 1025A).

4. Entre riches et pauvres le fossé se creuse dramatiquement, à cause de la crise économique qui résulte ordinairement d'une spéculation effrénée de la part de certains agents financiers, d'une accumulation de la richesse entre les mains de quelques-uns et d'une activité économique faussée qui, privée de justice et de sensibilité humaine, ne sert pas finalement les besoins de l'humanité. Une économie viable est une économie qui combine l'efficacité à la justice et à la solidarité sociale.

5. Dans ces conditions tragiques, on peut comprendre l'immense responsabilité de l'Église dans la lutte contre la faim et toute forme de misère qui sévissent dans le monde.

Extrait du document officiel du Concile: <https://www.holycouncil.org/>



A l'approche des fêtes de Noël et de fin d'année, il me semble bon de rappeler quelle est la bonne attitude par rapport à nos biens. Nous avons lu l'Évangile du jeune homme riche, durant le mois de novembre dernier et, à cette occasion, nous avons médité sur le texte ci-dessous :

« Quel riche peut être sauvé ? »

par saint Clément d'Alexandrie (150-213)

Il ne faut pas rejeter les biens susceptibles d'aider notre prochain.

La nature des possessions est d'être possédées ; celle des biens est de répandre le bien ; Dieu les a destinés au bien-être des hommes. Les biens sont entre nos mains comme des outils, des instruments dont on tire un bon emploi si on sait les manier... La nature a fait de la richesse une servante, non une maîtresse. Il ne faut donc pas la décrier, puisqu'elle n'est en soi ni bonne ni mauvaise, mais parfaitement innocente. De nous seuls dépend l'usage, bon ou mauvais, que nous en ferons : notre esprit, notre conscience sont entièrement libérés de disposer à leur guise des biens qui leur ont été confiés. Détruisons donc, non pas nos biens, mais les convoitises qui en pervertissent l'usage. Lorsque nous serons devenus honnêtes, alors nous saurons en user honnêtement. Ces biens dont on nous dit de nous défaire, comprenons bien que ce sont les désirs déréglés de l'âme... Vous ne gagnez rien à vous appauvrir de votre argent, si vous demeurez riches de désirs déréglés...

Voilà comment le Seigneur conçoit l'usage des biens extérieurs : nous devons nous défaire non pas d'un argent qui nous fait vivre, mais des forces qui nous en font mal user, c'est-à-dire les maladies de l'âme... Il faut purifier notre âme c'est-à-dire la rendre pauvre et nue et écouter en cet état l'appel du Sauveur : « Viens, suis-moi ». Il est la voie où marche celui qui a le cœur pur... Celui-ci considère sa fortune, son or, son argent, ses maisons comme des grâces de Dieu, et lui témoigne sa reconnaissance en secourant les pauvres de ses propres fonds. Il sait qu'il possède ces biens plus pour ses frères que pour lui-même; il reste plus fort que ses richesses, bien loin d'en devenir l'esclave; il ne les enferme pas en son âme... Et si un jour son argent vient à disparaître, il accepte sa ruine d'un cœur aussi joyeux qu'aux plus beaux jours. Cet homme, dis-je, Dieu le déclare bienheureux et l'appelle « pauvre en esprit » (Mt 5,3), héritier assuré du Royaume des cieux qui sera fermé à ceux qui n'auront pas pu se passer de leur opulence.

À la rencontre des exclus

En juin dernier, j'ai reçu un appel d'un homme qui souhaitait en savoir plus sur l'Église orthodoxe : Mario Édouard, travailleur social. Nous avons fait connaissance et Mario m'a introduit dans ce qu'on nomme pudiquement des « poches de pauvreté », c'est-à-dire de véritables bidons-villes où règne la misère, la violence, la drogue, etc.

J'y ai rencontré des gens charmants qui m'ont accueilli avec joie, car c'était la première fois qu'un prêtre venait chez eux. J'ai pu prier et bénir beaucoup d'enfants, des malades, des femmes abandonnées avec leurs jeunes enfants. Et beaucoup de ces personnes sont illettrées.



Le Gouvernement mauricien a mis sur pied un Plan Marshall pour l'abolition de la pauvreté. La Sécurité sociale et la National Empowerment Foundation, notamment, y travaillent. J'ai pu rencontrer des responsables et des officiers de ces institutions et nous collaborons avec eux.

Mon travail de prêtre consiste surtout à donner réconfort, espérance, amour, de la part de notre Seigneur.

Merci pour vos prières et votre soutien.

P. Athanasios

Le partage

Il y a longtemps, j'étais au Kerala (Sud de l'Inde) où une famille chrétienne orthodoxe appartenant à l'Eglise Mar Thomas (fondée par l'apôtre Thomas) m'avait accueilli.

Un jour on me posa cette question:

- Vous, en Europe, vous dites le Notre Père?

- Oui, bien sur.

- Donc vous dites: « *Donne-nous notre pain de ce jour.* »

- Oui.

- Nous aussi. Alors pourquoi avez-vous trop à manger, en Europe, alors qu'ici nous manquons parfois de l'essentiel, et avons faim?

Je fus fort embarrassé pour répondre!

Alors l'homme continua:

- Dieu exauce notre prière et donne du pain pour le monde entier, mais les hommes ne savent pas partager!



Merci de continuer à apporter des habits, en particulier pour les enfants, de la nourriture et des jouets pour Noël.

Cela fera des heureux!



Église orthodoxe de la Sainte Transfiguration

Grande-Rivière N-O

Ile Maurice

(Derrière le garage BALA)

Divine Liturgie

Chaque dimanche à 9h30

Père Athanasios: tel. 57 33 32 53

E-mail: p.athanasios@myt.mu

Divine liturgie

Chaque dimanche à 9h30

Dimanche 4 décembre : Ste Barbara martyre.

Dimanche 11 : Mémoire des Ancêtres du Seigneur.

Dimanche 18 : Mémoire des Pères de l'Ancien Testament d'Adam jusqu'à Joseph, l'époux de la Vierge.

Dimanche 25 : **NATIVITE DE NOTRE SEIGNEUR DIEU ET SAUVEUR JESUS-CHRIST.**